

PREPAREZ VOTRE ENTREE EN FORMATION ! Les étapes ...

VALIDEZ VOTRE PROJET	Vérifiez les pistes professionnelles
"Devenez éducateur sportif multisports et tout public"	Vérifiez l'articulation de ce projet avec vos contraintes personnelles Que vous soyez demandeur d'emploi ou salarié, un CEP (conseiller en évolution professionnelle) peut vous aider https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32457 Informez et renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi / Mission Locale ou votre RH
LES PREREQUIS	
- Passage des "TEP" (tests préalables jeunesse et sport obligatoires)	http://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/tep
- Passage du PSC 1 (prévention de secours civiques niveau 1)	Le CDOSS propose des dates, renseignez-vous ! https://www.sport-savoie.fr/la-formation-de-dirigeants-benevoles-2019
- Casier judiciaire vierge	
- Recherche d'un lieu d'accueil "terrain" correspondant aux conditions de la formation	Approche multisports et tout public Secteurs sport ou animation
- Identifiez votre financement	
- Présentez-nous votre dossier d'inscription !	Avant le 11 Octobre 2019
- Passez les tests écrits et oraux de sélection de notre organisme de formation	Le 13 Novembre 2019
- Recherchez un financement possible	Quelques pistes ...
Selon mon statut ...	
Je suis ou serai sans activité ou demandeur d'emploi au moment de ma formation	Si ce n'est déjà fait, s'inscrire à Pôle Emploi afin d'être accompagné dans mon projet de formation. Se renseigner auprès de mon conseiller sur mon éligibilité aux dispositifs possibles dont : - l'aide individuelle à la formation délivrée par Pôle Emploi (AIF) - le CARED (Contrat d'aide au retour à l'emploi durable) si vous bénéficiez d'une promesse d'embauche d'au moins 6 mois sous un rythme de 25 heures hebdomadaires à l'issue de votre formation - le CPF de transition professionnel (attention ! Il faut en avoir fait la demande pendant mon dernier contrat de travail auprès du Fongecif) - utiliser mon CPF pour une partie du coût de la formation : https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/

<p>Je suis ou serai sous contrat de travail au moment de ma formation</p>	<p>Informez votre responsable de votre projet. Votre entreprise où vous pouvez bénéficier d'aides ... via l'OPCO de référence de votre entreprise (opérateur de compétence), en lien avec la politique RH de celle-ci ou via le Fongecif</p> <p>Utilisez votre CPF pour une partie du coût de la formation</p> <p>Si votre projet relève d'une démarche d'évolution professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none">- Vous pouvez peut-être bénéficier d'une période de "pro-a" (si vous êtes en CDI) à solliciter auprès de l'OPCO de l'entreprise- Votre employeur peut solliciter son OPCO pour envisager une demande d'aide à la formation sur mesure (DAF) <p>Si votre projet relève d'une démarche de reconversion professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none">- Vous pouvez peut-être utiliser votre CPF de transition professionnelle via la Fongecif
<p>Vous êtes en lien avec un potentiel employeur dans le cadre de votre projet, sachez par ailleurs que l'Etat appuie l'embauche en milieu associatif notamment via les dispositifs PEC (Parcours emploi compétence" : contrat avec aide financière à l'embauche : https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/parcours-emploi-competences/article/parcours-emploi-competences) et "emploi CNDS"</p>	
<p>Chacune de ces aides sont soumises à conditions et doivent être anticipées, nous sommes là pour vous aider à y voir plus clair.</p>	